



AVIS PUBLIC

Prenez avis que conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité de Chelsea statuera sur une demande de dérogation mineure, lors de sa session ordinaire qui se tiendra **mardi le 2 octobre 2018, à 19 heures**, à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, située au 216, chemin Old Chelsea, Chelsea (Québec).

La présente a pour but de vous informer que le propriétaire de l'immeuble connu comme le

774, chemin du Lac-Meech

a déposé à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'ajout d'un deuxième étage au-dessus du bâtiment secondaire qui sera convertie en résidence. Le bâtiment est situé à l'intérieur de la bande de protection riveraine à une distance de 6,67 m d'un ruisseau au lieu de 15 m. Une galerie sera construite à l'arrière de la résidence avec une rampe donnant accès au stationnement ainsi qu'un escalier fermé du côté gauche du bâtiment qui donnera accès au deuxième étage, et ce, sur le lot 3 029 854 au cadastre du Québec.

Il est à noter que le bâtiment secondaire a été construit avec permis en 1975.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉE À CHELSEA, QUÉBEC,
ce 13^e jour du mois de septembre 2018.**

CÉLINE GAUTHIER
Directrice générale par intérim
et secrétaire-trésorier adjointe

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that, in accordance with Section 145.6 of the *Land Use Planning and Development Act*, Chelsea's Municipal Council will decide upon an application for a minor exemption, at its ordinary sitting that will be held **Tuesday October 2, 2018, at 7 o'clock**, in the Council chambers of the MRC des Collines-de-l'Outaouais, located at 216 Old Chelsea Road, Chelsea, Quebec.

This is to inform you that the owner of the property bearing the civic address known as

774 Meech Lake Road

has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing the addition of a second floor to a secondary building converted into a residence. The building is located within the riparian buffer at a distance of 6.67 m from a creek instead of 15 m. A gallery will be built at the rear of the residence with a ramp giving access to the parking including a closed staircase on the left side of the building that will give access to the second floor, and this, in favour of Lot 3 029 854 of the Quebec cadastre.

Note that the secondary building was built with a permit in 1975.

Municipal Council will hear anyone interested in this application.

**GIVEN AT CHELSEA, QUEBEC,
on this 13th day of the month of September 2018.**

CÉLINE GAUTHIER
Acting Director-General
& Assistant Secretary-Treasurer

SIGNATURE